

**Conseil économique et social**Distr. générale
9 septembre 2020Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Commission africaine de statistique
Septième réunion
Addis-Abeba (en ligne), 13-15 octobre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires**Initiative des Nations Unies sur la gestion de
l'information géospatiale à l'échelle mondiale****Rapport sur les activités régionales en Afrique****I. Introduction et contexte**

1. Les produits, les analyses et les applications de l'information géospatiale sont essentiels au développement de l'Afrique à tous les niveaux. Obtenir des résultats optimaux de l'information géospatiale exige une approche coordonnée et l'adoption de cadres communs, en même temps que la normalisation des pratiques et le respect des règles à tous les échelons. Pareille tâche dépasse le cadre d'un seul État ou même d'une seule région, et c'est pour ces raisons que l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été créée.

2. À ce jour, des entités régionales ont été créées pour toutes les zones peuplées afin de contribuer aux efforts mondiaux de collecte de données géospatiales. La création du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale s'est appuyée sur les importants efforts passés de la région (comme la mise en place du Sous-comité de la géo-information du Comité de l'information, de la science et de la technologie pour le développement). Ces efforts ont été élargis par l'application de l'orientation stratégique fournie par l'Initiative des Nations Unies, qui est essentielle à la mise en œuvre des activités du comité régional. Cela a permis au groupe de travail africain d'élaborer une politique adaptée aux problèmes de l'Afrique tout en favorisant le développement et la transparence dans les différents pays et en veillant à ce que les institutions nationales soient capables de répondre à leurs préoccupations spécifiques.

3. La mise en œuvre du programme de travail du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale porte dans une large mesure sur la promotion et la facilitation des progrès concernant les principales questions dont l'examen avait été recommandé lors de la cinquième réunion du Comité, à savoir : a) promouvoir l'élaboration de cadres politique, institutionnel et juridique, b) développer des

* E/ECA/STATCOM/7/1.



ressources, des applications et des services d'information et de connaissances qui améliorent la disponibilité et l'utilisation des informations spatiales pour le développement aux niveaux national, régional et sous-régional, c) créer des capacités propres à contribuer au savoir collectif en tant que communauté ayant des intérêts et des préoccupations partagés et d) promouvoir la coopération et le partenariat internationaux pour la coordination des activités avec les organismes des Nations Unies, les réseaux et programmes internationaux et régionaux et d'autres partenaires de développement, en tant que moyen important de mobiliser des ressources financières et du savoir-faire technique à l'appui du développement de l'information géospatiale en Afrique.

4. Le Comité régional africain donne une orientation régionale en matière de coordination du développement géospatial africain et contribue ainsi à la mise en œuvre de l'initiative à l'échelle mondiale. Il travaille avec les gouvernements et le secteur privé pour améliorer les politiques, les arrangements institutionnels et les cadres juridiques, en abordant les problèmes mondiaux et en contribuant au savoir collectif sur la gestion de l'information géospatiale.

5. Le présent rapport couvre les activités menées par le Comité régional depuis la sixième réunion de la Commission africaine de statistique. Il porte notamment sur les mesures prises dans le cadre du suivi des résolutions adoptées et d'autres activités intéressant les États membres et les partenaires.

II. Objectifs

6. En vue de fournir une plus grande gamme de services et d'informations aux utilisateurs de toutes les administrations au service du programme de développement de l'Afrique, le Comité régional africain s'efforce de s'assurer que des cadres systématiques et complets sont mis en place avec les politiques, les ressources et les structures propres à permettre aux décideurs et à la communauté en général un accès coordonné aux technologies de l'information géospatiale.

7. L'objectif principal du comité régional est de coordonner le développement géospatial africain en consolidant les efforts précédents, en s'appuyant sur les réalisations des initiatives existantes et en s'efforçant d'établir des synergies et des liens avec d'autres réseaux et initiatives au niveau régional et mondial.

III. Activités, domaines d'activité et réalisations

A. Organisation de la cinquième réunion du Comité régional

8. La cinquième réunion du Comité régional s'est tenue à Kigali du 18 au 22 novembre 2019, juste après la conférence des systèmes d'information géographique en Afrique (AfricaGIS) de 2019. AfricaGIS est la première conférence-exposition consacrée aux sciences et technologies de l'information géospatiale en Afrique. Elle offre aux professionnels un forum de rencontre, d'interaction et de mise à jour sur les faits nouveaux, produits, tendances et questions émergentes.

9. Plus de 80 participants y ont assisté, dont des représentants de 27 pays africains, ainsi que des observateurs d'organisations internationales, notamment la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA), le secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (la Division de statistique de

l'ONU), ainsi que des représentants du monde universitaire, d'organisations sectorielles et du secteur privé.

10. Les participants ont fait le point sur les progrès réalisés à ce jour et partagé des connaissances et de meilleures pratiques en matière de développement de l'information géospatiale sur le continent. Au cours de la réunion, les représentants des États membres et des experts sélectionnés ont été invités à présenter brièvement leurs vues sur les sujets relatifs aux évolutions actuelles dans leurs secteurs ou pays.

11. Les participants ont examiné l'état de l'application du plan d'action africain sur la gestion de l'information géospatiale mondiale pour le développement durable et a approuvé le plan d'activités annuel du conseil d'administration du Comité régional africain, qui définit un ensemble d'activités à exécuter pour chaque mois de la période.

12. En reconnaissance du double rôle des réunions des comités régionaux, à la fois comme processus parlementaire et comme forum d'échange intellectuel, la réunion a été organisée sous un format réduit avec plusieurs manifestations parallèles, dont l'atelier sur le Cadre intégré de l'information géospatiale ; la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des informations géospatiales et statistiques ; le séminaire sur les limites administratives du deuxième niveau ; l'atelier sur la Planète virtuelle Afrique et la conférence sur les systèmes d'information géographique en Afrique 2019.

13. La réunion s'est conclue par un appel lancé à la CEA et à la CUA afin qu'elles œuvrent de concert à a) l'adoption par les chefs d'État d'une politique globale de gestion de l'information géospatiale en Afrique et à b) la sensibilisation de ces derniers à la question pour qu'ils deviennent des champions de la gestion et de la technologie de l'information géospatiale sur le continent. La réunion a également soutenu l'initiative du secrétariat consistant à offrir une tribune à Digital Earth Africa, un service opérationnel et axé sur l'utilisateur, qui fournira des informations et des données régulières provenant de satellites pour soutenir la prise de décision des États membres et le développement d'infrastructures géospatiales nationales et continentales.

B. Politiques en matière d'information géospatiale

14. Des efforts cohérents et coordonnés sont indispensables si l'on veut que l'information géospatiale profite aux Africains, à tous les niveaux, tout en contribuant au développement d'une perspective mondiale. L'on sait que la création d'infrastructures de données géospatiales (IDS) performantes pour étayer et coordonner toutes les données détenues sur un pays favorise la croissance économique et renforce la stabilité dans ce pays et dans la région où ils se situent. Au cours des trois dernières années, le Comité régional a mis en place des structures nationales régionales chargées de traiter des problèmes se posant à ces niveaux et de soutenir le développement de politiques géospatiales. La région a produit plusieurs documents de politique qui peuvent aider les États membres à accélérer les progrès dans la mise en œuvre des infrastructures nationales de données spatiales et leur intégration dans d'autres stratégies ainsi que l'intégration synergique des informations statistiques et géospatiales. Les documents d'orientation ci-après ont été complétés par une évaluation du niveau de maturité et de la mesure dans laquelle les technologies de

l'information géospatiale sont utilisées dans les pays africains. Il s'agit des documents suivants :

a) Directives pour l'établissement d'infrastructures de données géospatiales qui présentent les différentes options qui s'offrent pour lancer et mettre en œuvre une politique nationale de gestion de l'information géospatiale en même temps qu'une stratégie et une collaboration étroite entre les communautés géospatiales afin de fournir des données homogènes pouvant contribuer à la réalisation des objectifs aux niveaux local, régional et mondial. Le document décrit également le mécanisme d'articulation de l'infrastructure nationale de données géospatiales et de celle d'autres stratégies nationales telles que le Cadre intégré d'information géospatiale et pour l'élaboration des stratégies nationales de développement de la statistique.

b) Manuel sur les principes directeurs standards de l'intégration de l'information géospatiale et statistique en Afrique. Ce manuel décrit les directives opérationnelles pour l'établissement et la mise en œuvre de cadres statistico-spatiaux nationaux et expose des expériences et des pratiques exemplaires d'autres parties du monde pouvant servir à intégrer correctement des informations statistiques et géospatiales dans les pays africains. Il décrit en outre certains principes devant favoriser une collaboration efficace entre les autorités statistiques, de planification et géospatiales nationales dans le développement de leurs données, infrastructures et systèmes.

c) Manuel directif sur la taxonomie assorti d'une matrice des données spatiales qui définissent les besoins concernant les ensembles de données géospatiales nécessaires au suivi et à la mise en œuvre des programmes destinés à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique. Les ensembles de données géospatiales sont énumérés dans la matrice en fonction de leur importance pour le suivi et la mise en œuvre des objectifs, cibles et indicateurs. En outre, la taxonomie décrit des classes de données et de produits d'information qui sont pertinents pour suivre les objectifs de développement durable et les classent par type et par usage dans le calcul des formats, des échelles et des résolutions.

C. Cadre intégré de l'information géospatiale

15. En marge de la cinquième réunion, le Comité régional africain et la Division de statistique de l'ONU ont organisé un atelier régional sur le développement et la mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale.

16. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : a) souligner le rôle et l'importance de la gestion intégrée de l'information géospatiale pour le suivi et le contrôle des priorités nationales de développement et pour la mise en œuvre au niveau national de Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) sensibiliser le public au Cadre intégré de l'information géospatiale et améliorer la connaissance et la compréhension du Cadre ; c) engager des consultations sur l'application des orientations et des mesures recommandées pour mettre au point les plans d'action nationaux.

17. L'atelier, qui a enregistré une forte participation, a offert des possibilités d'échanges et d'apprentissage entre pairs et permis aux représentants des États membres de comprendre le Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que base, une référence et un mécanisme pour définir et exposer le rôle moteur de l'État dans la gestion intégrée de l'information géospatiale.

18. Notant le lien étroit entre le Cadre intégré de l'information géospatiale et l'infrastructure nationale de données géospatiales, les participants à la réunion ont recommandé au Comité régional d'entreprendre une évaluation préalable de l'état actuel de l'infrastructure nationale de données géospatiales

qui permettra aux États membres de savoir où ils en sont et comment ils peuvent s'engager au mieux dans le nouvel environnement du cadre intégré de l'information géospatiale. La réunion a en outre demandé à la CEA, d'élaborer avec l'aide du secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, un programme global pour la modernisation des activités géospatiales en Afrique, en tant que moyen de mobiliser des ressources pour soutenir le renforcement des capacités des États membres et assurer l'intégration des infrastructures des données géospatiales et statistiques.

D. Intégration des données géospatiales et statistiques.

19. Les objectifs de développement durable ont des dimensions à la fois statistiques et géospatiales. Les infrastructures et les systèmes statistiques et géospatiaux resteront donc probablement les principales sources de données utilisées pour la prise de décision dans de nombreux pays africains car le dynamisme, les variations de la taille et de la répartition spatiale de la population, les ressources naturelles et leurs caractéristiques connexes joueront un rôle central dans les écosystèmes nationaux de données et de statistiques dans un avenir prévisible.

20. Le Comité régional entend jouer un rôle de coordination dans la promotion de l'utilisation stratégique des technologies géospatiales et autres technologies innovantes à l'appui des systèmes statistiques, et plaider pour leur adoption et leur mise en œuvre conformément aux directives internationales.

21. En marge de la cinquième réunion, une manifestation parallèle a été organisée à l'intention des institutions cartographiques et des experts nationaux afin de passer en revue la stratégie développée pour intégrer les informations géospatiales et statistiques en Afrique. Un document de référence a été établi qui devrait servir de base à une discussion interactive sur les meilleures approches et méthodes propres à faire fonctionner un cadre statistique géospatial centré sur l'Afrique.

22. Le cadre statistique géospatial centré sur l'Afrique a été articulé en termes d'échelle, de politique, d'institutions et de modélisation. Tant les organismes nationaux de statistique que les institutions cartographiques nationales peuvent adapter, adopter et appliquer le cadre statistique à leur contexte national : pour a) mettre en place des stratégies nationales de développement statistique géoréférencées; b) assurer une collaboration efficace entre les communautés statistiques et géospatiales ; c) construire des thèmes de données de base et utiliser des spécifications et des normes communes et d) faire de l'analyse géospatiale une compétence de base de leurs organismes de recensement.

23. Les participants à la réunion ont réitéré leur appel aux organismes nationaux de statistiques et aux institutions cartographiques nationales pour qu'ils encouragent l'intégration des informations géospatiales et statistiques et pour améliorer la coordination institutionnelle entre les deux communautés dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, du Programme 2030, du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de la série de recensements de la population et des logements de 2020. Les États africains ont été invités à franchir la nouvelle frontière des données et à adopter des solutions révolutionnaires d'imagerie basées sur le cloud afin de relever les

défis statistiques, de développer des recensements spatiaux et d'améliorer les rapports sur les objectifs de développement durable en Afrique.

E. Thèmes, produits et services de données géospatiales fondamentales

24. Des systèmes géomatisés d'aide à la décision (tels que des applications en ligne, des services de centres d'échange et des services gouvernementaux spatialisés) ont été développés pour divers secteurs socioéconomiques sur le continent. Les initiatives suivantes ont été prises par le Comité régional pour faire en sorte que les données géospatiales, y compris les ensembles de données fondamentales et thématiques de base, et les services d'information soient facilement disponibles et accessibles :

a) **Programme Digital Earth Africa** – S'appuyant sur le cube de données régional *africain* et le programme Digital Earth Australia, l'objectif de Digital Earth Africa est de développer une série de structures et d'outils de données qui permettent d'organiser et d'analyser de grandes quantités de données de Satellite pour l'Observation de la Terre. Digital Earth Africa synthétisera en permanence les images-satellites collectées au cours des 30 dernières années (prises toutes les deux semaines à une résolution de 25 m²) et les images futures (prises tous les 5 jours à une résolution de 10 m²) pour l'ensemble du continent africain. Il fournira gratuitement ces images et les produits dérivés sur une plateforme accessible à tout utilisateur. Il a la capacité unique de traiter, d'analyser et de présenter ces données s'agissant des questions spécifiques, telles que la qualité de l'eau, l'utilisation des terres et la couverture forestière. Bien que Digital Earth Africa comprendra des milliers de milliards d'observations individuelles, une base de données sera utilisée pour suivre chaque observation jusqu'au point de collecte. Le projet utilisera un code source ouvert et des applications développées par la communauté Open Data Cube. La CEA est l'hôte institutionnel du programme.

b) **Développement d'un atlas de statistiques spatiales** – Un atlas de statistiques spatiales en relation avec divers indicateurs (statistiques et thématiques) a été développé pour permettre une analyse visuelle afin de mieux comprendre et développer des informations liées à l'espace à des fins de planification et de prise de décision. Chaque atlas tente d'explorer les capacités habilitantes de la visualisation des données géographiques afin de compléter les formes traditionnelles de présentation et d'analyse des données. Parmi les atlas axés sur les relations et les modèles spatiaux, figurent: i) un atlas de l'état de préparation des pays pour la série de recensements de la population et du logement de 2020 en Afrique, qui donne un aperçu de l'état de préparation d'un pays pour ce processus ; ii) un atlas de la cartographie de la pauvreté, qui renseigne sur la représentation spatiale des indicateurs de la pauvreté et ses déterminants destinée à fournir aux décideurs des solutions d'intervention adéquates ; iii) un atlas des infrastructures africaines qui vise à donner un aperçu de toutes les infrastructures existantes et prévues (c'est-à-dire les installations de transport, d'énergie et de télécommunications) et de leur connectivité en Afrique aux niveaux national, régional et continental.

c) **Ensembles de données géospatiales nationales** – Avec l'aide de la CEA, le Comité régional a effectué des missions dans les pays pour inventorier et collecter des données afin de constituer des bases de données géospatiales nationales. Le Comité a également organisé plusieurs ateliers régionaux de renforcement des capacités afin de sensibiliser les pays et d'améliorer leur capacité de produire des informations géospatiales. Parallèlement à la collecte de données, une base de données géodatée d'entreprise a été activée, qui devra permettre aux utilisateurs de se connecter à la base de données et de télécharger les données spatiales dont ils ont besoin. Toutefois, les mesures de distanciation sociale mises en place pour faire face à la pandémie de COVID-19 ont rendu impossible de fournir aux États membres des conseils sur le terrain concernant l'utilisation du format de données souhaitable pour le chargement des données dans le système. Les données collectées auprès des États membres seront chargées dans le système au fil du temps, et des ateliers régionaux sur la validation des données et des produits des États membres fourniront un retour d'information qui servira à mettre au point une application en ligne avec des caractéristiques et des fonctionnalités personnalisées.

d) **Ensemble de données sur les limites administratives du deuxième niveau** – La cinquième réunion du Comité régional a donné lieu à une manifestation parallèle sur le programme relatif aux limites administratives du deuxième niveau, à laquelle ont pris part des représentants officiels d'une trentaine de pays ainsi que des observateurs d'organisations internationales comme le Fonds des Nations Unies pour la population. La manifestation parallèle comprenait des présentations sur l'état général du programme, les perspectives régionales de l'Afrique et les efforts déployés pour cartographier les frontières infranationales en Afrique. Six pays (Afrique du Sud, Cameroun, Eswatini, Mozambique, Sénégal et Togo) ont présenté leurs perspectives nationales sur les possibilités et les défis liés aux limites administratives. Dans l'ensemble, les pays africains ont réaffirmé leur volonté de fournir des données, et considéré que la publication de leurs données sur le site web du programme « Limites administratives du deuxième niveau » était une occasion de sensibiliser les décideurs, de faciliter le partage et la diffusion parmi toutes les parties prenantes, y compris la communauté internationale, et de souligner l'importance de la normalisation des données entre les pays. Les difficultés mises en évidence concernent la capacité et le coût de la construction d'ensembles de données de haute qualité, ainsi que la mise à jour des ensembles de données pour refléter les changements des limites administratives.

F. Cadres juridique et réglementaire pour l'utilisation de l'information géospatiale

25. Le Comité régional s'est efforcé de prendre connaissance des nouveaux problèmes que l'Afrique doit encore résoudre si elle veut mettre en place des cadres juridiques et réglementaires d'utilisation de l'information géospatiale sur le continent. Il s'agit notamment de problèmes concernant les domaines suivants : impératifs liés à l'éthique et à la souveraineté ; taxonomies et évaluation des effets néfastes pouvant résulter de la production et de l'utilisation des données géospatiales et utilisation, constatation et traitement responsables de données géospatiales sensibles.

26. Avec le soutien de la CEA, le Comité régional a créé un groupe d'experts chargé d'établir des principes directeurs sur les cadres juridiques et réglementaires propices à l'utilisation de l'information géospatiale en Afrique. Les participants à la cinquième réunion ont discuté du thème général des cadres juridiques et réglementaires propices et ont fait plusieurs recommandations

tendant à guider les États membres dans leurs efforts pour créer de meilleurs mécanismes de coordination pour la gestion de l'information géospatiale.

27. Un livre blanc est en cours de finalisation qui devrait fournir une évaluation : a) des aspects critiques de la formulation d'un cadre juridique favorable à la gestion des informations géospatiales en Afrique ; b) de la nécessité d'établir des cadres législatifs ; et c) des politiques nationales et internationales sur l'accès, le partage et la réutilisation des données, les modèles de licence, les droits de propriété intellectuelle et les questions de droit d'auteur, de responsabilité, de sécurité et de respect de la vie privée. Il recensera également les principales parties prenantes en ce qui concerne les points susmentionnés.

28. Le Comité régional invite donc ses partenaires et toutes les parties intéressées à partager les informations, les pratiques et les ressources qui peuvent l'aider dans son travail futur dans ce domaine.

G. Renforcement des capacités

29. Dans le cadre du Fonds subsidiaire à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, le Comité régional a organisé, en collaboration avec la CEA, plusieurs ateliers régionaux de renforcement des capacités pour les pays d'Afrique de l'Ouest, de l'Est et du Nord. Les ateliers visaient à sensibiliser les États membres et à renforcer leurs capacités en matière de production d'informations géospatiales, en mettant particulièrement l'accent sur l'autonomisation des jeunes femmes professionnelles dans ce domaine. Parmi les participants figuraient des responsables d'institutions ou d'autorités nationales chargées de la cartographie et des activités géospatiales, ainsi que des experts de haut niveau sélectionnés dans les universités, les instituts de recherche et le secteur privé, qui participent activement à la gestion de l'information géospatiale dans les différentes sous-régions.

H. Publicité et sensibilisation

30. Le Comité régional a participé et contribué aux manifestations et activités suivantes sous les auspices de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) La neuvième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (et ses manifestations parallèles), tenue à New York du 7 au 9 août 2019. La session a offert une bonne occasion d'avoir des contacts formels et informels entre divers interlocuteurs, d'échanger des informations dans des domaines d'intérêt commun et de tirer parti des expériences des homologues d'autres régions.

b) Un forum de haut niveau, organisé sous la forme d'une série de trois manifestations en ligne qui ont été programmées à intervalles hebdomadaires en mai et en juin 2020.

c) Un séminaire en ligne pour les agences nationales de cartographie afin de discuter de la manière dont les pays africains pourraient réagir et se préparer à court et moyen terme pour suivre et atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19.

I. Partenariats et collaboration à l'échelle régionale et internationale

31. En tant que mécanisme global assurant l'orientation et le leadership à l'échelle régionale en matière de gestion de l'information géospatiale en Afrique, le Comité régional met en œuvre ses activités par le biais de partenariats stratégiques avec des initiatives, des programmes et d'autres partenaires internationaux et régionaux afin de développer et de produire des ensembles de données, des applications et des procédures géospatiales qui sont utiles pour le programme de développement africain. Il continue de développer ses capacités de mise en réseau, de faciliter et de favoriser l'établissement de liens entre les initiatives et les entités régionales et internationales telles que le Groupe sur l'observation de la Terre, la Réunion interorganisations sur les activités spatiales, l'International GNSS Service, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secteur privé.

32. Le Comité régional a fourni des services consultatifs à l'initiative de la Commission de l'Union africaine sur la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité, à l'Agence spatiale africaine et à la section africaine du Groupe sur l'observation de la Terre, parmi d'autres.

J. Riposte à la pandémie de COVID-19

33. La crise mondiale de COVID-19 a eu un effet direct sur la mise en œuvre des activités du Comité régional. L'incidence de la pandémie de COVID-19 a porté sur les capacités opérationnelles des institutions cartographiques nationales par : a) la pression exercée par les demandes supplémentaires de données ; b) la réaffectation des fonds de la cartographie dans les budgets et les dépenses ; et c) le report ou l'annulation des activités liées à la production et à la mise à jour des jeux de données fondamentales et thématiques (par exemple, les levés du réseau géodésique des points de contrôle au sol).

34. Avec le soutien de la CEA et d'autres partenaires, le Comité régional a pris un certain nombre de mesures synergiques pour atténuer la perturbation de la gestion des informations géospatiales dans la région par la pandémie de COVID-19, notamment :

a) Un dialogue continu avec les États membres grâce aux réunions et aux séminaires en ligne. Par exemple, un séminaire spécial en ligne a été organisé pour les organismes nationaux de cartographie afin de discuter de la manière dont les pays africains pourraient réagir et se préparer à court et moyen terme pour suivre et atténuer l'impact de la pandémie ;

b) Compilation des efforts nationaux déployés par les pays africains pour suivre et visualiser l'état de la pandémie sous la forme d'un recueil de tableaux de bord nationaux. En outre, un soutien a été apporté aux pays pour leur permettre de construire des géoportails en utilisant les ressources de la plateforme Esri Africa Geoportal ;

c) Construction d'un tableau de bord africain qui suit l'état de la pandémie en temps réel (<https://arcg.is/5LCSa>). Parallèlement, des services de cartographie ont été fournis aux chercheurs engagés dans diverses études et en réponse aux demandes d'information des partenaires et des clients ;

d) L'évaluation de nouvelles méthodes et techniques qui pourraient aider à transformer des données en informations pouvant éclairer la prise de décisions ;

e) Administration d'une enquête visant à recueillir des informations sur l'état de préparation des États membres à l'utilisation d'informations géospatiales pour suivre l'état de la pandémie et déterminer l'état de préparation des pays afin de fournir les outils et le tableau de bord nécessaires à la géovisualisation des données et à l'évaluation de l'impact.

f) Relier les efforts du Comité régional par des partenariats et des contributions à diverses initiatives régionales et mondiales, notamment : l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (sur le développement de l'appui communautaire) ; le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (sur les plateformes de la connaissance) ; Digital Earth Africa (observations sur la terre pour renforcer la réactivité à la pandémie de COVID-19) ; et Partenariat mondial pour les données du développement durable.

g) Développement d'un programme africain complet sur les réponses géospatiales au COVID-19 qui fournira des idées, des aperçus et des pistes stratégiques pour la gestion coopérative des informations liées au développement et fournira des cadres pour le financement et les partenariats.

IV. Enjeux prioritaires et défis

35. En Afrique, comme ailleurs, les défis sont nombreux. Certaines sont génériques et d'autres sont spécifiques à une région, tandis que d'autres peuvent ne concerner directement que certains pays ou certaines régions d'un pays donné. Les principaux défis auxquels sont confrontés les pays africains en matière de gestion de l'information géospatiale sont les suivants :

a) Maximiser leur participation aux réunions et activités des initiatives et programmes internationaux et régionaux, en particulier ceux du Comité régional ;

b) Évaluer les normes géospatiales pertinentes et les mettre en œuvre au niveau national, tout en renforçant la participation active des États membres aux réunions et aux activités du Comité technique 211 (sur l'information géographique et la géomatique) de l'Organisation internationale de normalisation ;

c) Le développement des capacités reste la question essentielle. Le fossé entre les pays développés et les pays en développement n'a cessé de se creuser. Contrairement à l'engagement consistant à ne laisser personne pour compte pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Afrique continue d'être à la traîne à cet égard. Les États membres devraient s'engager à consacrer davantage de ressources au développement des capacités de leurs autorités cartographiques nationales.

V. Perspectives et projets

36. Le Comité régional africain offre un mécanisme qui permet que les décisions et les discussions du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale soient répercutées au niveau régional, où l'accent est alors mis sur les problèmes auxquels sont confrontés les États membres africains. Il continuera d'exécuter de nombreux programmes de travail et d'offrir aux représentants des États membres un cadre pour se rencontrer, discuter et collaborer sur des questions importantes relatives à la

gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Le plan d'activités pour l'année à venir comprend les activités suivantes :

A. Organiser la sixième réunion du Comité régional africain

37. La sixième réunion du Comité régional africain se tiendra sous forme de séances quotidiennes de 2 à 3 heures et durera 3 jours. Les séances sont provisoirement prévues pour les 17, 18 et 20 novembre 2020. La réunion sera axée sur le partage des connaissances et de meilleures pratiques en matière de développement de l'information géospatiale dans le contexte africain ; l'exposition des avantages à tirer de l'utilisation de l'information géospatiale pour le développement durable et l'évaluation des politiques, des mesures et des démarches possibles pour assurer la mise en œuvre réussie de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale dans la région.

B. Prendre des mesures immédiates pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19

38. La crise COVID-19 a révélé que la technologie géospatiale et les données géoréférencées peuvent jouer un rôle central dans les efforts africains de lutte contre la pandémie. Cependant, la collaboration et les partenariats nécessaires à la fourniture des informations requises ne sont pas en place dans de nombreux pays. Il serait donc utile de procéder à un échange de vues sur les mesures pratiques que les institutions cartographiques nationales pourraient prendre pour diriger les efforts nationaux de riposte à la crise.

39. La crise de COVID-19 a montré clairement que les cartes et d'autres dispositifs de visualisations sont utiles, mais pas suffisants pour répondre efficacement aux défis liés à la pandémie. Le Comité régional devrait aider la communauté géospatiale à développer des analyses spatiales interactives afin de fournir des analyses en temps réel qui révéleraient des modèles et des aperçus pour mieux informer la prise de décision.

40. La disponibilité des ressources financières est essentielle à la constitution de la base de données spatiales nécessaire pour tirer parti des capacités de l'information géospatiale. Il est absolument nécessaire que le Comité régional partage ses vues sur la manière d'élaborer un cadre de financement qui servirait de stratégie aux pays pour mobiliser des ressources nécessaires à la fourniture de réponses géospatiales à la pandémie de COVID-19.

C. Élaborer un programme africain complet sur les réponses géospatiales à la pandémie COVID-19

41. L'enquête menée par le Comité régional auprès des pays africains a permis d'évaluer l'impact de la crise de COVID-19 sur les activités géospatiales des institutions cartographiques nationales ; elle a donné un aperçu des défis et des tensions liés à l'utilisation de l'information géospatiale pour répondre à la

pandémie et a décrit les actions immédiates et les plans futurs visant à renforcer les capacités au niveau national.

42. Avec le soutien de la CEA, le Comité régional a lancé une étude pour conceptualiser et développer une réponse continentale à la pandémie de COVID-19. Les objectifs de l'étude sont les suivants :

a) Développer des idées, des perspectives et des pistes stratégiques (c'est-à-dire des objectifs de haut niveau pour la participation des institutions cartographiques nationales, du secteur privé et des organisations de la société civile) pour l'utilisation des technologies de l'information géospatiale afin de répondre à la crise de COVID-19 ;

b) Établir un plan d'action pour définir les infrastructures de base à créer pour soutenir les États membres (au niveau tactique, par la sélection de séquences d'objectifs, ce qui impliquerait un mécanisme institutionnel et le développement des capacités) ;

c) Développer un cadre logique complet (au niveau opérationnel, par l'identification d'objectifs spécifiques, de résultats, d'activités, de responsabilités/tâches, de calendriers et de coûts connexes).

D. Évaluer l'aptitude des pays à développer et à mettre en œuvre une infrastructure nationale de données spatiales

43. Le Comité régional effectue une évaluation et une analyse des lacunes dans la mise en œuvre de l'infrastructure des données spatiales en Afrique. Pour chaque pays africain, une analyse des écarts indiquant la différence entre le niveau souhaité de l'infrastructure de données spatiales disponible et le niveau réel sera effectuée. Un autre objectif de cet exercice est de proposer un ensemble d'indicateurs clés qui peuvent servir au suivi de l'état des infrastructures nationales de données spatiales sur le continent. L'évaluation permettra de déterminer les variables à utiliser et d'établir un questionnaire pour la collecte de données et l'évaluation de l'état actuel de la mise en œuvre des infrastructures et de tout effort existant pour intégrer ces efforts de mise en œuvre dans d'autres stratégies nationales.

E. Élaborer un cadre de financement et évaluer les avantages économiques de la gestion de l'information géospatiale en Afrique

44. Le Comité régional souhaite produire un cadre de financement complet, évaluer l'état de la mise en œuvre de ce cadre par les pays africains et déterminer les avantages économiques de l'information géospatiale pour les États membres. Les avantages économiques seront présentés comme des facteurs tangibles et fiables pour les investisseurs et les autorités budgétaires gouvernementales afin d'accroître leur adhésion à l'information géospatiale et leur intérêt pour celle-ci. Les résultats de l'évaluation devraient guider les efforts des États membres en matière de budgétisation, de financement et de distribution des ressources en rapport avec les projets et programmes d'information géospatiale. Il est essentiel de déterminer la viabilité économique des nouvelles technologies et de la mise en œuvre substantielle de la technologie de l'information géospatiale pour assurer une planification et une gestion appropriées de l'information au service du développement durable. L'évaluation fera appel à diverses méthodes de recherche qualitatives et quantitatives :

a) Déterminer les lacunes et situer les problèmes par une analyse au cas par cas dans certains pays africains ;

- b) Évaluer les implications économiques pour les pays africains du fait de ne pas déployer les technologies géospatiales dans diverses activités liées au développement ;
- c) Élaborer un cadre de financement et une stratégie de mobilisation des ressources réalistes.

VI. Questions à examiner : gestion inclusive et coopérative des informations liées au développement au niveau national

45. Le Cadre intégré de l'information géospatiale est un guide de référence pour le développement et le renforcement des dispositions relatives à la gestion de l'information liée au développement au niveau national. Le Cadre n'est pas un paquet de mesures prescriptives. Il donne plutôt des orientations sur la manière dont la gestion coopérative des données et des informations nationales peut être mise en pratique au service du développement durable. Les États membres peuvent tirer parti de cette approche progressive des entreprises pour élaborer des plans d'action spécifiques à chaque pays. Tout en étant mis en œuvre au niveau national, le Cadre aidera les pays à évoluer vers des services en ligne spatiaux ; à améliorer les services prêtés aux citoyens ; à développer leur capacité d'appliquer la technologie géospatiale ; à améliorer les processus de prise de décisions gouvernementales en connaissance de cause et à prendre des mesures pratiques pour réaliser une transformation numérique, ainsi qu'à réduire la fracture numérique géospatiale dans la mise en œuvre des priorités stratégiques et de développement nationales.

46. Il est espéré qu'en collaboration avec la CEA et le Comité régional, les états membres s'attacheront à :

- a) Faire en sorte que le cadre intégré d'information géospatiale soit intégré dans les plans de développement nationaux et pleinement contextualisé au niveau régional et conforme à l'Agenda 2063 ;
- b) Développer un programme global de modernisation des activités géospatiales en Afrique comme moyen de mobiliser des ressources pour renforcer la capacité des États membres et intégrer les infrastructures d'information géospatiale et statistique.

VII. Conclusion

47. Le Comité régional s'efforce de développer des capacités géospatiales efficaces en Afrique et de promouvoir l'utilisation d'informations à référence spatiale pour relever les principaux défis mondiaux, en particulier ceux liés au développement durable.

48. L'orientation stratégique qui a émergé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a été essentielle pour garantir que le Comité régional continue de jouer un rôle de premier plan

dans la détermination de la voie à suivre pour l'utilisation de l'information géospatiale dans les cadres de politique nationaux et régionaux.

49. Le Comité régional reste déterminé à formuler des politiques adaptées au contexte africain et à faire en sorte que les entités nationales soient capables de répondre à leurs préoccupations spécifiques.
